

## GOD SAVE THE BANK,

par Michel Rouger, président de l'institut PRESAJE

**Après la chute de Lehman Brothers, le sauvetage des géants de Wall Street et la mise en place par le Trésor américain d'un gigantesque plan de défaisance, il va falloir analyser les effets du système mixte public-privé qui va encadrer la convalescence du système financier américain.**

Nous assistons à la première méga faillite financière de l'ère numérique. Son développement est opacifié, comme l'appréciation de ses conséquences, parce que les analyses partent de la fin - la défaillance - pour expliquer l'origine, alors qu'il faudrait faire l'inverse.

Au tout début, les jeunes docteurs « Folargent » de la City et de Wall Street, subjugués par la dématérialisation des titres négociables, l'ont appliquée en les numérisant, sous le vocable de titrisation. Il y a dix ans, on se régalait du mot de « sécurisation » qui recouvrait des méthodes qui donnent aujourd'hui la nausée. Je me souviens être allé en expliquer les bienfaits à des néo-banquiers chinois, à Pékin, en 2000.

Que s'est-il passé pour qu'une telle catastrophe survienne, provoquée, comme toujours, par la conjugaison de plusieurs erreurs ?

Alors que la titrisation débutait avec précaution, dans le même temps, les grands normalisateurs et régulateurs des marchés, alertés par les faillites de l'époque, ont eu l'idée d'imposer le concept de la valeur « Market to Market ». L'intention était bonne face aux « tripotages » qui avaient été constatés dans les bilans. Il est vrai qu'on ne connaît sa perte que lorsque l'on a vendu et qu'on peut la camoufler aussi longtemps qu'on veut. Ou plus exactement qu'on peut.

C'est pourquoi le régulateur a voulu la voir apparaître en faisant valoriser les actifs à leur valeur de marché. Très bien pour la manifestation de la vérité. Mais c'était oublier la maxime millénaire qui veut que toute vérité n'est pas bonne à dire. On vient de le vérifier à grands frais avec ce premier élément qui a contribué à la catastrophe.

Le grand normalisateur bancaire ne pouvait pas laisser le comptable agir seul. Il a entrepris de renforcer les ratios prudentiels par lesquels on mettrait les aventureux hors d'état de nuire. La raison devait s'imposer. C'était oublier que comparaison par les ratios n'est pas raison. Il est toujours facile d'échapper grâce aux subterfuges de la technique. C'était ainsi qu'on a créé le détonateur de la catastrophe.

On avait sous la main la matière à faire exploser, la titrisation qui purgerait les bilans de leurs imperfections et qui diluerait la valeur des titres négociés après les avoir pulvérisés dans le monde entier.

On comprend mieux le besoin d'opacité qui marque cette crise depuis un an, de la part de ceux qui l'ont laissé se développer. On ne peut pas imaginer que de tels puits de science économique et financière n'aient pas vu ce qui allait se passer. Oublions, la parole est aux avocats américains, ils ont des années d'honoraires devant eux.

Heureusement, les mêmes Américains dont a vendu trop tôt la peau, comme celle de l'ours de la fable, ont retrouvé le pragmatisme qui fait leur force et leur richesse. Ils ont vite fait la différence entre les banques prudentes par obligation à l'égard de leurs clients, et les banques laissées à leurs imprudences par métier. Ils ont sacrifié Lehman Brothers, vénérable institution de l'âge de notre Crédit Lyonnais, banque prudente qui fut ruinée par ses filiales imprudentes. C'est le bon choix.

A l'inverse, ils ont sauvé l'assureur AIG, égaré dans les sables mouvants du marché des produits titrisés, par une inimaginable nationalisation. Le coup est bien joué. 75 millions de clients pour 85 milliards de dollars. C'est moins cher par tête de client que fut celui de l'abonné à Internet. Cela correspond à peu près à ce qu'a payé l'État français pour permettre au Crédit Lyonnais de conserver ses clients. Nous devrions être les derniers à nous étonner de cette solution miracle appliquée au navire amiral de l'assurance mondiale.

Conclusion : il faudrait que nous réservions nos capacités de réflexion à l'analyse des bouleversements

que cette méga-faillite, ruineuse voire dramatique pour les uns, enrichissante pour les autres, ne va pas manquer de provoquer. On aboutira à de futures normes juridiques applicables à un capitalisme financier triomphant, métissé par le mixage qui est en train de s'opérer entre les intérêts privés et les intérêts étatiques.

Le droit, considéré comme l'expression d'un rapport de forces politiques à un instant donné, est en train de se transformer en rapport d'intérêts économiques dans des circonstances particulières. Jusqu'où et jusqu'à quand ?

[<< Retour au sommaire](#)

 [Télécharger le PDF de l'article](#)

## **PRES@JE.COM**

Une publication de l'association PRES@JE  
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)  
Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris  
Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : [contact@presaje.com](mailto:contact@presaje.com) - [www.presaje.com](http://www.presaje.com)  
Directeur de la publication : Michel Rouger